

**Département du Val-de-Marne**

**Arrondissement de Nogent-sur-Marne**

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal ..... 45

Membres en exercice ..... 45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance ..... 45

Excusé.e.s ..... 00

Absent.e.s ..... 00

**Délibération n° 2020-09-08-U**

Acquisition par voie de préemption de quatre places de stationnement réunies en deux boxes de parking sis rue Paul Langevin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

**EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES**

M.MALLERIN (à partir du point 16)

Mme MICHEL

M.GUYOT

Mme INDJA

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

Mme SAINT-GAL

M.ORJEBIN

M.LECOQ

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **Délibération n°2020-09-08-U**

Acquisition par voie de préemption de quatre places de stationnement réunies en deux boxes de parking sis rue Paul Langevin

### **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-21 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** les articles L.210-1, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

**VU** la délibération communale en date du 26 octobre 2007 (délibération n°07.10.09.DG) instituant le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur l'ensemble des zones U du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 2 juin 2016 (délibération n°16.02.06.01.DG) portant délégation au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois, révisé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal, modifié les 14 février 2018 et 17 février 2019 par le Conseil de Territoire ParisEstMarne&Bois ;

**VU** la délibération du Conseil de territoire n°20-61 en date du 9 juillet 2020, portant élection des Vice-Présidents du Territoire, dont celle de Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**VU** la délibération du Conseil de territoire n°20-63 en date du 9 juillet 2020 déléguant à son Président l'exercice du droit de préemption ;

**VU** l'arrêté n°2020-A-461 en date du 22 juillet 2020 du Conseil de Territoire déléguant le Droit de Préemption Urbain (DPU) au Président et l'autorisant à déléguer celui-ci à l'occasion d'une aliénation, rendu exécutoire le 24 août 2020 ;

**VU** la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par Maître COLLIN, reçue en mairie le 12 juin 2020, relative au lot n°399, 400, 402, 403, correspondant à des boxes de parking, sis rue Paul Langevin, appartenant à Monsieur ASSAD, 108 boulevard de la Villette 75019 PARIS, cadastré AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364, au prix de VINGT-SIX MILLE Euros (26 000 euros) ;

**VU** la décision n° 2020-D-n°354 en date du 8 juillet 2020 du Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEst Marne&Bois portant délégation du Droit de Préemption Urbain à la commune de Fontenay-sous-Bois, concernant les lots : 399, 400, 402, 403 du bâtiment dépendant de la copropriété cadastrée sections AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364 sis rue Paul Langevin à Fontenay-sous-Bois, propriété de Monsieur Joseph ASSAD ;

**VU** l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 28 juillet 2020 évaluant le bien au prix de 26 000€ (VINGT-SIX MILLE euros) ;

**VU** la décision municipale n°2020-U-76 en date du 26 août 2020 d'acquérir les lots : 399, 400, 402, 403 du bâtiment dépendant de la copropriété cadastrée sections AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364 sis rue Paul Langevin à Fontenay-sous-Bois, propriété de Monsieur Joseph ASSAD ;

Acquisition par voie de préemption de quatre places de stationnement réunies en deux boxes de parking sis rue Paul Langevin

**CONSIDERANT** la visite du bien, en date du 28 juillet 2020, prorogeant ainsi le délai au 28 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que cette décision a été notifiée le 26 août 2020, à M. et Mme BENNAI Yazid, 18 rue Lautréamont, 93300 AUBERVILLIERS (souscripteur de la DIA) et à Monsieur Joseph ASSAD, 108 boulevard de la Villette 75019 PARIS ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de requalifier l'accès au quartier des Larris et le cheminement piéton de la dalle Claude Bernard, pour ainsi, rendre plus lisible l'entrée de quartier ;

**CONSIDERANT** que la dalle Claude Bernard recouvre un parking en super structure ;

**CONSIDERANT** que la requalification implique la démolition partielle de la dalle ;

**CONSIDERANT** que cette démolition implique l'acquisition d'une soixantaine de places de stationnement et/ou boxes ;

**CONSIDERANT** qu'à cet effet, la Ville acquiert progressivement par voie de préemption ou amiable, des places sur l'ensemble du périmètre du parking sous dalle ;

**CONSIDÉRANT** que les parcelles AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364 s'inscrivent sur l'ensemble du périmètre du parking sous dalle ;

**À L'UNANIMITE**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver la signature de l'acte authentique concernant l'acquisition des lots : 399, 400, 402, 403 du bâtiment dépendant de la copropriété cadastrée sections AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364, sis rue Paul Langevin à Fontenay-sous-Bois, propriété de Monsieur Joseph ASSAD, au prix de 26 000€ (vingt-six mille euros) ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 6 OCT. 2020 .....

Publication ..... 6 OCT. 2020 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

